

■ Rémunération du demandeur d'emploi pendant la POEC

DEMANDEUR D'EMPLOI INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE	Allocation de retour à l'emploi-formation (Aref) et éventuellement la rémunération de fin de formation (RFF) en cas de droits insuffisants en cours de formation.
DEMANDEUR D'EMPLOI NON INDEMNISÉ	Rémunération formation de Pôle emploi (RFPE).